

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 15	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 3 décembre 2024

Vote(s) pour : 44
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
 Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-12-09-BD-15 :

Versement d'une subvention politique de la ville de l'Eurométropole de Metz - Deuxième programmation 2024 actions emploi insertion.

Rapporteur : Monsieur Antoine POSTERA

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
 VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
 VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville de Metz Métropole,
 VU le Contrat de Ville 2015-2023 de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015 qui fixe les grandes orientations et le cadre de référence de la politique de la ville sur le territoire de Metz Métropole,
 VU le Contrat de Ville 2024-2030 de Metz Métropole délibéré le 21 mai 2024, qui fixe le cadre stratégique et thématique d'intervention du contrat de ville et de Metz Métropole au titre de sa compétence politique de la ville,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 validant le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville le prolongeant jusqu'en 2023,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
 VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains qui prévoit les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville et qui fixe les modalités d'achèvement des contrats 2015-2023,
 VU l'instruction du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030,
 VU le Budget Primitif 2024,
 CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

CONSIDERANT que les associations se sont engagées à respecter le contrat d'engagement républicain,
CONSIDERANT l'intérêt de reconduire les projets présentés au regard des orientations nationales en lien avec la politique de la ville,

DECIDE de participer au financement d'une action supplémentaire pour la programmation 2024 de la politique de la ville pour le volet emploi insertion professionnelle pour une dépense de 10 000 €, non soumise à la TVA :

Porteur / nom du projet	Montant
MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN : Stage Dating élèves de 3 ^{ème} et de 2 ^{nde}	10 000 €
TOTAL	10 000 €
RESTANT SUITE SECONDE PROGRAMMATION	24 550 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois, dès notification de la délibération et sous réserve de la tenue des actions. A défaut le remboursement de ces dernières sera exigé.

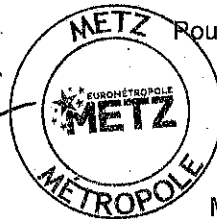
En outre, les justificatifs suivants :

- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes sous réserve que le bénéficiaire soit soumis à cette obligation,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 10 décembre 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

programmation 2024 - Politique de la Ville - Actions Emploi Insertion

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué
MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN	Stage d'initiation élèves de 3ème et de seconde	<p>Faciliter l'accès aux stages pour les élèves de 3ème, seconde et BTS.</p> <p>Renforcer les liens entre les entreprises locales et les jeunes des quartiers prioritaires.</p> <p>Améliorer l'employabilité des jeunes en leur offrant des expériences professionnelles concrètes. Développer les compétences transversales (soft skills) des jeunes. Orienter les jeunes vers les métiers en tension et les attentes des entreprises. Sensibiliser les jeunes au décrochage scolaire et promouvoir la persévérance scolaire.</p> <p>Encourager les jeunes à envisager la formation par alternance, qui est un atout pour les jeunes des quartiers prioritaires selon la publication du CEREC, à condition d'y accéder.</p>	100	15 000,00	10 000,00
Total					10 000,00

Résumé de l'acte

057-200039865-20241209-2024-12-DB15-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DB15
Date de décision : lundi 9 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement d'une subvention politique de la ville de l'Eurométropole de Metz - Deuxième programmation 2024 actions emploi insertion
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 11/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241209-2024-12-DB15-DE
Document principal : 99_DE-15.pdf

Historique :

11/12/24 15:30	En cours de création	
11/12/24 15:31	En préparation	Catherine DELLES
11/12/24 16:52	Reçu	Catherine DELLES
11/12/24 16:52	En cours de transmission	
11/12/24 16:57	Transmis en Préfecture	
11/12/24 17:06	Accusé de réception reçu	